

## **R-03-002**

### **RECOMMANDATION RELATIVE AUX TYPES DE DEMANDES ET AUX DESTINATAIRES DE L'INFORMATION PHARMACEUTIQUE**

L'information prodiguée par le pharmacien hospitalier a de multiples destinataires dont les besoins sont variables en fonction de leur catégorie professionnelle.

1. L'information prodiguée par le pharmacien est-elle adaptée aux besoins du demandeur, en fonction de sa catégorie professionnelle ?

2. La source documentaire est-elle adaptée en fonction du caractère implicite ou tacite du demandeur ?

3. Le(s) demandeur(s) et le(s) destinataire(s) qui peuvent être internes à la pharmacie, internes à l'établissement ou externes à l'établissement sont-ils clairement identifiés ?

#### **1. PERSONNEL INTERNE A LA PHARMACIE**

4. Des règles et procédures de communication interne à la pharmacie :

4.1. sont-elles élaborées ?

4.2. sont-elles diffusées à tout le personnel ?

4.3. sont-elles régulièrement mises à jour ?

5. Les conseils de service, ayant en particulier pour objet de favoriser les échanges d'information, notamment ceux ayant trait aux moyens afférents au service, sont-ils mis en place ?

1

2

3

4.1

4.2

4.3

5

Notes personnelles

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	NA
1	totalement réalisé			
2	partiellement réalisé			
3	en cours de réflexion			
4	non réalisé			
NA	non applicable			

## 1.1. PHARMACIENS, ASSISTANTS ET INTERNES

6. Des réunions sont-elles organisées régulièrement :

6.1. pour permettre la diffusion de l'information essentielle ?

6.2. pour décider de sa diffusion intra et extra-pharmaceutique ?

## 1.2. PREPARATEURS

7. Le pharmacien informe-t-il les préparateurs en vue de leur exercice professionnel, notamment ce qui concerne les thérapeutiques dispensées ?

## 1.3. ETUDIANTS DE 5<sup>e</sup> AHU

8. Les étudiants, porteurs et diffuseurs potentiels d'information de la pharmacie vers les unités de soins et réciproquement, sont-ils formés et rigoureusement encadrés ?

9. Les informations qu'ils sont autorisés à délivrer sont-elles préalablement contrôlées et validées par un pharmacien ?

## 1.4. AUTRES MEMBRES DE L'EQUIPE

10. Le pharmacien fournit-il aux autres membres de l'équipe (secrétariat, comptabilité, magasinage...) :

10.1. des informations générales ?

10.2. les informations nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ?

## 2. PERSONNELS INTERNES A L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER

L'existence de nombreuses commissions et comités intra-hospitaliers auxquels le pharmacien participe, impose à ce dernier de communiquer et d'informer.

11. Le pharmacien élabore-t-il une méthodologie de préparation et de gestion de l'information et de la communication ?

Notes personnelles

6.1

6.2

7

8

9

10.1

10.2

11

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	NA
1	totalement réalisé			
2	partiellement réalisé			
3	en cours de réflexion			
4	non réalisé			
NA	non applicable			

12. Le pharmacien répond-il aux questions individuelles qu'elles soient d'ordre :

- 12.1. scientifique ?
- 12.2. thérapeutique ?
- 12.3. technique ?
- 12.4. réglementaire ?
- 12.5. administrative ?
- 12.6. budgétaire ?
- 12.7. économique ?

12.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes personnelles

## 2.1. PERSONNEL MEDICAL

Les demandes sont générales ou plus orientées vers un patient donné.

13. Les informations traitées avec le personnel médical, lorsqu'elles concernent un patient, respectent-elles les règles de confidentialité ?

13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

14. Les informations générales concernant les produits pharmaceutiques sont-elles en accord avec celles édictées par le Comité du Médicament et/ou des Dispositifs Médicaux ?

14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

15. Les informations concernant les produits inscrits au livret thérapeutique ou au livret des dispositifs médicaux sont-elles diffusées selon les recommandations élaborées par les comités concernés ?

15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

16. Les monographies des produits inscrits aux livrets sont-elles :

- 16.1. disponibles ?
- 16.2. réactualisées ?

16.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 2.2. MEDECIN DU DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE

17. Le pharmacien fournit-il au Département d'Information Médicale des informations utiles pour la valorisation des actes et stratégies thérapeutiques en vue de leur intégration dans les résumés de sorties standardisés (R.S.S.) des thérapeutiques pharmaceutiques utilisées au cours du séjour du patient ?

17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	NA
1	totalement réalisé			
2	partiellement réalisé			
3	en cours de réflexion			
4	non réalisé			
NA	non applicable			

### 2.3. PERSONNEL SOIGNANT

18. Le personnel soignant dispose-t-il des informations adéquates sur les médicaments et les dispositifs médicaux ?

19. Les informations couvrent-elles les domaines suivants :

- 19.1. nouveaux produits ?
- 19.2. effets secondaires et risques iatrogènes ?
- 19.3. interactions, contre-indications ?
- 19.4. signes de toxicité ?
- 19.5. compatibilité et stabilité des médicaments en particulier les mélanges injectables ?
- 19.6. influence de l'âge et du profil physiopathologique du patient sur l'action du médicament ?
- 19.7. calculs de doses ?
- 19.8. mode de préparation, mode d'administration, mode d'utilisation ?
- 19.9. particularités de stockage ?

### 2.4. PATIENTS HOSPITALISES ET SORTANTS

20. Le livret d'accueil remis aux patients lors de leur admission, comporte-t-il certaines informations relatives à la pharmacie de l'établissement ?

Notamment :

- 20.1. la situation de la pharmacie ?
- 20.2. ses horaires d'ouverture ?
- 20.3. les modalités de dispensation des médicaments aux patients sortants et ambulatoires ?

21. Le pharmacien donne-t-il des conseils visant à améliorer l'efficacité et l'observance du traitement et limiter les effets indésirables, à l'occasion de la dispensation de certains médicaments réservés aux hôpitaux à des patients sortant de l'hôpital ?

Notes personnelles

18

19.1

19.2

19.3

19.4

19.5

19.6

19.7

19.8

19.9

20

20.1

20.2

20.3

21

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	NA
1	totalement réalisé			
2	partiellement réalisé			
3	en cours de réflexion			
4	non réalisé			
NA	non applicable			

22. Les conseils sont-ils prodigués au patient dans un environnement respectant la confidentialité ?

22

23. La compréhension du patient est-elle évaluée, en fonction des réponses de celui-ci ?

22

24. Des informations écrites sont-elles fournies aux patients hospitalisés et sortants ?

22

25. Sont-elles régulièrement réactualisées ?

22

26. Pour chaque médicament, les aspects pertinents des informations sont-ils examinés :

26.1. nom du médicament, forme pharmaceutique ?

26.1

26.2. usage prévu et action recherchée ?

26.2

26.3. voie d'administration, rythme d'administration, posologie, durée du traitement ?

26.3

26.4. instructions de préparation et/ ou d'administration ?

26.4

26.5. effets indésirables possibles, comment les éviter et ce qu'il faut faire s'ils se produisent ?

26.5

26.6. mode de conservation ?

26.6

26.7. interactions éventuelles (médicaments, aliments) ?

26.7

26.8. contre-indications ?

26.8

26.9. ce qu'il faut faire en cas d'oubli d'une prise d'un médicament,

26.9

26.10. toute autre information particulière ?

26.10

## 2.5. ADMINISTRATION

27. Le pharmacien prépare-t-il des comptes rendus périodiques pour la direction de l'établissement ?

27

Notes personnelles

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	NA
1	totalement réalisé			
2	partiellement réalisé			
3	en cours de réflexion			
4	non réalisé			
NA	non applicable			

28. Ces comptes rendus périodiques contiennent-ils :

28.1. des informations quantitatives et qualitatives sur les activités de la pharmacie pour la période concernée ?

28.2. des informations de comptabilité analytique ou d'évolution des thérapeutiques, expliquant des variations budgétaires ou des déplacements de dépenses d'un compte vers un autre ?

29. Dans le cadre de ces comptes rendus, un système de surveillance régulière de la charge de travail et des dépenses de la pharmacie a-t-il été mis en place ?

30. Ce système prévoit-il la définition et l'analyse des quantités et des coûts des médicaments et services fournis ?

## 2.6. PERSONNELS TECHNIQUES

31. L'information réciproque entre la pharmacie et le service biomédical est-elle optimisée, eu égard à l'obligation de matériovigilance, sur des sujets tels que :

31.1. les gaz à usages médicaux ?

31.2. les pompes d'administration des médicaments ?

## 3. PERSONNES EXTERNES A L'ETABLISSEMENT

### 3.1. PATIENTS AMBULATOIRES

Voir paragraphe 2.4.

### 3.2. PHARMACIENS D'OFFICINE

32. Le pharmacien est-il inscrit, en tant qu'acteur opérationnel, dans les réseaux ville-hôpital qui se constituent et qui optimisent la collaboration entre hospitaliers et officinaux ?

28.1

28.2

29

30

31.1

31.2

32

Notes personnelles

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	NA
1	totalement réalisé			
2	partiellement réalisé			
3	en cours de réflexion			
4	non réalisé			
NA	non applicable			

33. Le pharmacien répond-il à toute interrogation provenant d'un confrère officinal et relative à des produits figurant au livret thérapeutique de l'hôpital ?

33

34. Le pharmacien communique-t-il toutes informations utiles au pharmacien d'officine qui prend en charge les nouveaux traitements ambulatoires (produits sortant de la réserve hospitalière) ?

34

35. Les informations concernant directement le malade sont-elles communiquées sous le sceau du secret professionnel ?

35

### 3.3. ORGANISMES DE TUTELLE

Les circuits de l'information avec ces organismes sont appelés à se développer, notamment avec les Agences Régionales de l'Hospitalisation.

36. Le pharmacien, pour ce qui le concerne, est-il un moteur de la réflexion ?

36

### 3.4. PARTENAIRES INDUSTRIELS

37. Le pharmacien communique-t-il certaines informations à ses partenaires industriels, notamment les décisions de stratégies thérapeutiques prises par les Comités du Médicament et des Dispositifs Médicaux ?

37

38. Le pharmacien communique-t-il aux partenaires industriels les effets indésirables liés à l'utilisation de médicament et/ou de dispositifs médicaux, dans le cadre réglementaire relatif aux vigilances ?

38

39. Le pharmacien communique-t-il, dans le cadre des passations de marchés, les exigences techniques nécessaires à leur réalisation ?

39

Notes personnelles

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	NA
1	totalement réalisé			
2	partiellement réalisé			
3	en cours de réflexion			
4	non réalisé			
NA	non applicable			